

Date de dépôt : 8 juin 2011

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Christina Meissner :
Requérants d'asile à Châtelaine : la population en danger !**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 27 mai 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

L'augmentation sur le long terme des demandes d'asile dans les centres d'enregistrement et de procédure (CEP) de la Confédération, s'est répercutée sur les cantons qui ont dû revoir à la hausse leurs capacités d'accueil. Dans son communiqué de presse du 5 mai 2011, l'Hospice général nous apprend que l'abri de protection civile de Châtelaine sera ouvert vu que les capacités d'hébergement de l'institution sont saturées.

Cette ouverture, ou plutôt réouverture, ne manque pas d'inquiéter les habitants du quartier. En effet, l'abri PC de Châtelaine sera voué à accueillir des jeunes hommes dont la demande d'asile a été rejetée et étaient de ce fait appelés à quitter le territoire suisse. Or, ce sont précisément les requérants d'asile de sexe masculin, qui plus est dont leur demande d'asile a été rejetée, qui sont les plus impliqués dans le commerce des stupéfiants.

Pour mémoire, le directeur de l'Office fédéral des migrations (ODM) indiquait que « la plupart des requérants d'asile nigériens viennent en Suisse pour faire des affaires illégales » et qu'« une grande partie de ces requérants d'asile sont actifs dans la petite criminalité ou le trafic de drogue. Ils ont apparemment un bon réseau ».

On notera que l'emplacement géographique de l'abri PC de Châtelaine fait qu'il est extrêmement aisé pour les faux réfugiés mais véritables dealers qui s'adonnent au commerce de la drogue de se rendre à pied à l'école, située à deux pas ou, plus loin, aux alentours du tristement célèbre Quai 9 près de la gare pour approvisionner tous les toxicomanes de la région franco-valdogevienne.

Quant aux mesures de sécurité, celles-ci se limitent à la présence d'agents de sécurité privés dans l'abri. Elles semblent avoir vocation à protéger les requérants entre eux de leurs rivalités interethniques ou le personnel de l'établissement de pseudo-réfugiés mécontents de ne pas loger dans un palace plutôt que de protéger les riverains du danger que fait peser sur eux la présence de cette catégorie particulière de requérants d'asile dans leur quartier.

Loin d'être harmonieuse, la cohabitation entre les habitants du quartier et les requérants d'asile s'annonce déjà difficile : certains parents craignent de voir leurs enfants découvrir dans les caches des requérants-dealers des boulettes de cocaïne et les absorber, ou encore de laisser leurs filles adolescentes sortir seules le soir.

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat peut-il exposer comment il entend assurer la sécurité des habitants de Châtelaine, suite à l'affectation de l'abri PC à l'accueil d'hommes célibataires dont la demande d'asile a ou sera probablement rejetée ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Il est exact que l'abri de protection civile de Châtelaine accueille des requérants d'asile. Des agents de sécurité privés sont présents sur le site tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les demandeurs d'asile en question sont considérés comme particulièrement calmes par la police et aucune plainte ou doléance n'ont été enregistrées à leur sujet. Une séance d'information des habitants a par ailleurs été organisée par le poste de la Servette. Le Conseil d'Etat ne dispose d'aucun élément lui permettant de considérer que la sécurité du voisinage ne serait pas assurée. Il n'a pas à se prononcer sur le sort des demandes d'asile déposées.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER